A 1012 02 - 07/12/2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 30 NOV. 2010

La chef de la Mission Inter-Service de l'Eau
à
destinataires in fine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU DOUBS

MISE DU DOUBS
MISSION INTER SERVICES DE L'EAU

Direction Départementale des Territoires **du Doubs**

Secrétariat de la MISE

objet : MISE SPECIALE LOUE du 4 novembre 2010

affaire suivie par : Maryse Bourion
tél. : 03 81 65 62 75, fax 03 81 65 62 01
courriel : maryse.bourion@equipement-agriculture.gouv.fr

PJ : compte-rendu

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la réunion de la Mise spéciale Loue qui a rassemblé, le 4 novembre 2010, l'ensemble des acteurs de la politique de l'eau.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La chef de la MISE,
Pascale HUMBERT

horaires d'ouverture :
8h30 - 12h
13h30 – 17h
13h30 – 16h30 le vendredi

téléphone :
03 81 65 66 91
télécopie :
03 81 820961

6 rue Roussillon BP 1169
25003 BESANCON CEDEX

DESTINATAIRES :

- M. le Préfet
- Monsieur JEANNEROT, Président du Conseil Général du Doubs
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs
- Messieurs les Sous-Préfets
- Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales
- Monsieur le Directeur du Service Navigation Rhône-Saône
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Mme NICOLI, Directrice du Cabinet du Préfet,
- Mme BARRAUX, Préfecture,
- Mme ROUZET, SIRACEDPC,
- M. BINETRUY, député 5ème circonscription,
- M. DELCLEVE, collaborateur de Françoise BRANGET Députée du Doubs,
- M. FAIVRET, Conseil Général du Doubs, Directeur de l'économie de l'environnement et des collectivités,
- M. GUILLET, DGA CG 25,
- M. MORTON, cabinet du Président du CG 25,
- M. THEVENET, CG25
- M. HALLIEZ, Conseil Régional, Directeur environnement,
- M. DURAND, Conseil Régional de Franche-Comté,
- Mme DE LACOTTE chargée de mission au Conseil Régional Loue-SML
- Mme HUMBERT, Directrice de la DDT, chef de MISE,
- M. GAUDOT, DDT SGRMN,adjoint à la chef de MISE
- M. VALLAUD, DDT SGRMN, chargé de mission MISE
- M. LEBUGLE, Directeur du comité départemental du tourisme,
- M. GUILLEMARD, DRAAF, chef du SRAL,
- M. de SESMAISONS, représentant la DRAAF/SRAL
- M. SEAC'H, directeur adjoint de la DREAL,
- M. FLEURENTIN, DREAL UT Centre,
- Mme GENIN, DREAL BEP,
- M. PEREIRA, Directeur de la DDCSPP,
- Mme SIMONET, Directrice déléguée ARS Veille et sécurité sanitaire,
- Mme THIEN-AUBERT, DDCSPP,
- Mme ROUSSEL, ARS du Doubs,
- Mme NOURRY, ARS,
- M. ZAMMITE, délégué inter-régional de l'ONEMA Bourgogne-Franche-Comté,
- M. PROCHAZKA, ONEMA 25,
- M. BOUCHARD, ONEMA DIR 9,
- M. BERREBI, ONEMA DAST Expertise
- M. PORTERET, Agence de l'Eau
- M. CLAPE, Directeur de l'Agence de l'Eau Besançon,

- M. BOUDAY, Président de la CLE du SAGE Haut-Doubs-Haute-Loue,
- M. SCHELLENBERGER, Chambre d'Agriculture du Doubs,
- M. GALAIS, Chambre d'Agriculture du Doubs,
- M. MARION, CCI du Doubs,
- Mme NICOLAS, CCI du Doubs,
- M. MOREAU, Comité départemental du tourisme,
- M. le Président de l'association « Loue Vive »,
- M. COURBAUD, association Doubs Nature Environnement,
- M. LASSUS, , Président de la Commission de Protection des Eaux CPEPESC,
- M. VIEILLE, Président du Contrat Rivière Loue,
- M. DEMESMAY, Président du Syndicat Mixte de la Loue, maire de Rurey,
- M. CRETIN, Syndicat Mixte Loue,
- M. FORET, Directeur de l'EPTB Saône-Doubs,
- Mme LEPEULE, chargée de mission SAGE Haut-Doubs Haute-Loue (EPTB),
- M. CASSARD, Président de l'association des maires ruraux du Doubs,
- M. HEROLD, porte-parole des collectivités SOS Loue et rivières comtoises,
- M. BADOT, directeur du laboratoire de chrono-environnement de l'université de FC,
- M. LAURAINE, Président de la FDAAPPMA 25
- M. CHEVAL, FDAAPPMA, agent développement Loue

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 30 NOV. 2010

MISE DU DOUBS
MISSION INTER SERVICES DE L'EAU

Direction Départementale des Territoires
Doubs

Secrétariat de la MISE

horaires d'ouverture :
8h30 - 12h
13h30 – 17h
13h30 – 16h30 le vendredi

téléphone :
03 81 65 62 62
télécopie :
03 81 65 62 01

6, rue Roussillon BP 1169
25003 BESANÇON Cedex

COMPTE RENDU

Rédacteur	Maryse Bourion
Objet de la réunion	**MISE élargie**
Date	**4 novembre 2010**
Lieu	**Salle de Moustier à la Préfecture**
Participants	M. CLAVREUIL, Secrétaire Général Mme HUMBERT, Directrice de la DDT, chef de MISE, M. JEANNEROT, Président du Conseil Général du Doubs, M. GUILLEMARD, chef du SRAL, pour la DRAAF, M. SEAC'H, directeur adjoint de la DREAL, Mme THIEN-AUBERT, DDCSPP, M. ZAMMITE, délégué inter-régional de l'ONEMA Bourgogne-Franche-Comté, M. PORTERET, délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée, Mmes NOURRY et ROUSSEL, ARS, M. DURAND, pour le Conseil Régional de Franche-Comté et pour le Président de l'EPTB, M. FORET, Directeur de l'EPTB Saone et Doubs, M. VIEILLE, Président du Comité de rivière Loue, M. CRETIN, Syndicat mixte Loue, M. BOUDAY, Président de la commission locale de l'eau SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, MM. LAURAINE, CHEVAL et ROSSIGNON pour la Fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques du Doubs, M. GALAIS, Chambre d'agriculture du Doubs, Mme NICOLAS, Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, M. MOREAU, Comité départemental du tourisme, M. le Président de l'association Loue vive, M. COURBAUD, association Doubs Nature Environnement, M. LASSUS, Président de la commission de protection des eaux, CPEPESC de Franche-Comté, et M. HENRY, M. CASSARD, Président de l'association des maires ruraux du Doubs, M. DELCLEVE, attaché parlementaire pour Mme BRANGET député du Doubs, M. HEROLD, porte-parole des collectivités SOS Loue et rivières comtoises, M. BADOT, directeur du laboratoire de chrono-environnement de l'université de Franche-Comté, M. HALLIEZ, Région de Franche-Comté, M. GUILLET,DGA Conseil Général du Doubs, M. MORTON, Cabinet du Président du Conseil Général, M. THEVENET, Conseil Général du Doubs M. PROCHAZKA, ONEMA du Doubs, M. BOUCHARD, ONEMA DIR 9,

	M. BERREBI, ONEMA DAST Expertise, Mme GENIN, DREAL FC, BEP/Eau, Mme DE LACOTTE chargée de mission CR Loue-SML Mme LEPEULE, EPTB Saône Doubs, MM GAUDOT et VALLAUD, DDT MISE du Doubs,
Excusés	M. le Président de la Chambre d'agriculture M. le Président du Comité départemental de tourisme, M. BINETRUY Député du Doubs, M. le Président de Doubs Nature Environnement,

1. Introduction :

Monsieur le Secrétaire Général, Pierre CLAVREUIL, débute cette séance de la MISE élargie à d'autres acteurs que les services et Etablissements publics de l'Etat et portant sur la Loue ; il annonce qu'il représente le Préfet qui ne pouvait assister à cette réunion à laquelle il tient cependant beaucoup et à la préparation de laquelle il a travaillé avec les services. Il propose d'aborder le premier sujet : état des lieux de la Loue, c'est-à-dire de l'eau et des poissons.
Madame HUMBERT précise que cet état des lieux de la Loue sera fait en 3 points :

- données physico-chimiques et hydrobiologiques (DREAL)
- suivi des cyanobactéries (DDT)
- analyses des données de la pêche d'inventaire de juillet (ONEMA)

Madame HUMBERT donne la parole à Madame GENIN de la DREAL.

2. Etat des lieux de la Loue :

Qualité de la Loue physico-chimique et hydro-biologique :

- **analyses physico-chimiques :**

Mme GENIN (DREAL) rappelle qu'ont été présentées au mois de juin les tendances d'évolution des macropolluants et des nutriments, notamment azote et phosphore, et précise que les analyses effectuées dans le cadre du réseau de contrôle de la directive cadre en 2010, à Mouthier Haute Pierre dans le Doubs et Chamblay dans le Jura, confirment le très bon état (4 campagnes réalisées cette année) :

- teneurs en nitrate comprises entre 5.3 et 7.9 mg/l pour Mouthier, 2.4 et 8.9 mg/l pour Chamblay, ce qui confirme les données des années précédentes.

En ce qui concerne les micropolluants, il n'y a pas de dépassement notable des valeurs admissibles sur les 41 substances de l'état chimique mesurées :

- pesticides (250 à 350 molécules suivies), aucune molécule quantifiée en 2010
- métaux sur eau: lors des 3 campagnes réalisées, métaux non quantifiés ou inférieurs à la valeur de bonne qualité,
-autres micropolluants organiques (100 à 170 molécules analysées): quantification de 4 molécules de HAP ce qui relève d'une problématique qui dépasse le cadre de la Loue, est d'ordre national et reste sans dépassement des valeurs maximales admissibles.

- **analyses hydrobiologiques :**

Les analyses ont porté sur les compartiments animaux (invertébrés puisque la partie poissons est traitée par l'ONEMA) et végétaux. Mme GENIN précise qu'une note détaillée sera présentée sur le site internet de la DDT, la présentation faite en réunion n'est qu'un résumé des constations qui ont été faites.

Des analyses portant sur les indices et la composition des peuplements végétaux et animaux ont été faites en juillet et août à Mouthier Haute-pierre (station sur laquelle on a des données depuis les années 80):

- Elles ont démontré pour le secteur amont (Mouthier), un très bon état au sens de la DCE pour les indices invertébrés (indice de 18) et diatomées (indice maximal de 20 : 4ème année sur 5 où on a cette note maximale) , niveau trophique faible pour les macrophytes (secteur peu altéré par les pollutions); les indices sont stables, il n'y a pas de variation notable en 2010, variété taxonique stable.
- Pas de perturbation particulière dans la composition des peuplements macrophytes, diatomées et invertébrés), qui restent stables et équilibrés ; présence de groupes très sensibles à la qualité de l'eau ; les mêmes genres d'invertébrés sont retrouvés régulièrement depuis 1973.
- Cependant développement d'algues plus important constaté en 2010, notamment Vauchérias et algues communes.

En résumé, il n'apparaît pas de perturbation soulignée par les analyses physico-chimiques.

Des analyses ont aussi été faites sur des prélèvements effectués à La Piquette-Châtillon sur Lison : cette station fait partie du réseau de référence surveillé de 2005 à 2007, et de nouvelles analyses d'invertébrés ont été réalisées cette année :
On obtient une note de 19, donc un très bon état au sens de la DCE ; il n'y a pas de variation notable non plus sur le secteur par rapport aux résultats de 2007.

Suivi des cyanobactéries :

M. GAUDOT (DDT) rappelle qu'un suivi des cyanobactéries a été mis en place depuis le début du mois de juin 2010 comme il avait été indiqué lors de la Mise élargie du 25 juin. Ce suivi avait pour objectifs de suivre la présence des cyanobactéries sur la Loue et de prendre les mesures de santé publique adaptées à la situation.

Deux catégories de sites de prélèvements ont été désignés, certains en tant que sites de baignade, d'autres en tant que références de suivi du milieu.

On constate que depuis juin la présence des cyanobactéries est en constante diminution, et qu'actuellement elles ne sont plus présentes dans l'eau brute. On ne les retrouve plus que dans les analyses effectuées sur substrats.

L'espèce « oscilliatoria princeps », soupçonnée d'être à l'origine de la production de toxines, et à l'origine de la mortalité piscicole, n'a plus été retrouvée dans les analyses depuis début juin.

Les résultats des analyses ont été mis en ligne sur le site internet de la DDT : http://www.doubs.equipement.gouv.fr, aux pages « Eau », puis « communiqués ». Les analyses ARS des sites baignades étant consultables sur le site internet de l'ARS.

Etude de la qualité piscicole sur quatre stations de la Loue :

M. BOUCHARD (ONEMA) indique les objectifs de l'étude menée cet été : établir un état des lieux piscicole actualisé sur 4 stations de la Loue et identifier l'impact des mortalités de poissons en 2010.

M. BOUCHARD replace l'étude dans son contexte historique : une étude effectuée dans les années 70 sur les peuplements de poissons, une étude de la haute et moyenne Loue effectuée en 1999 sur 14 stations, enfin, en 2010, cette étude réalisée sur 4 stations de l'étude de 1999 : Cléron, Ornans (stations plus particulièrement touchées par les mortalités de 2010), Lombard et Mouthier-Haute-Pierre.

La méthode est la suivante : pêche électrique avec inventaires quantitatifs selon la même méthode qu'en 98-99 et même période d'échantillonnage. Des investigations complémentaires ont été faites et des sondes de température installées en continu sur la Loue.

On ne constate pas de disparition d'espèce par rapport à 1999. Les espèces disparues depuis les années 70 restent absentes.

On constate une augmentation générale de 1 à 2°C par rapport à 1999, qui a forcément un impact sur la biologie des espèces ; l'alcalinité de l'eau semble avoir baissé.

Résultats quantitatifs :

La truite :

La population des truites a régressé sur toutes les stations par rapport à 1999, en densité numérique (nombre de poissons) et en biomasse (poids des poissons). La truite est loin du potentiel théorique (ce qu'on pourrait trouver sans altération) que pourrait accueillir la rivière.
Observation des classes d'âge : on constate une faiblesse des truitelles de l'année, les juvéniles sont la catégorie le plus en déclin par rapport à 1999.

L'ombre :

Les densités d'ombres ont baissé par rapport à 1998-99, principalement en raison d'une moins bonne reproduction cette année. L'ombre se maintient sur Mouthier mais s'effondre en biomasse et en densité numérique sur Ornans et Lombard .

Chabot :

On ne constate pas de réelles différences avec 1999, mais une assez faible présence d'alevins en 2010, avec une présence en deçà du potentiel théorique à Mouthier, une amélioration à Ornans, mais globalement une diminution des densités depuis les années 70.

En conclusion pour l'ensemble des espèces :

- Les pêches effectuées en 99 et 2010 sont des photographies instantanées du peuplement des poissons dans la Loue et ne remplacent pas un suivi en continu.
- L'étude de 2010 montre une altération des peuplements et des écarts par rapport au peuplement de référence théorique ;
- La truite a fortement régressé et est loin du potentiel que devrait accueillir la Loue.
- La situation est bien moins contrastée pour l'ombre commun.
- Il reste difficile d'isoler l'impact des mortalités 2010 mais il ressort que la Loue souffre d'une détérioration de ses conditions écologiques qu'il conviendrait de caractériser, ce qui sera l'objet d'une expertise qui reste à mener.

Le Secrétaire Général appelle Mme HUMBERT à faire la synthèse des constatations faites et souligne le contraste entre les indicateurs relevant des analyses physico-chimiques et hydrobiologiques, qui témoignent d'une bonne qualité et l'état de peuplement des poissons .

Mme HUMBERT constate le même paradoxe et la complexité de la situation.

Discussion :

M. LASSUS (Commission de protection des eaux) considère qu'il est impossible de déterminer les causes précises de la mortalité piscicole parce que le réseau de mesures

est nettement insuffisant, avec des prélèvements et des analyses ponctuelles et isolées dans le temps dans un contexte hydrogéologique complexe, notamment karstique ; les pics de pollution n'apparaissent pas dans les analyses alors qu'ils peuvent avoir un impact fort sur les populations piscicoles et la microfaune aquatique ; la solution serait des analyses en continu des différents paramètres (turbidité, PH, pluviométrie, nitrates, etc...) à l'aide d'une station mobile d'analyse (ex du Nord de la France, Agence de l'Eau Artois-Picardie où s'est déplacé M. LASSUS). Ce moyen permet notamment de mettre en corrélation la pluviométrie et les pics de phosphate. M. LASSUS souligne que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie propose de mettre momentanément sa station mobile à disposition.

Mme HUMBERT considère que l'idée est intéressante et dit que cette piste pourra être explorée dans les travaux du groupe d'expert: la pertinence et la faisabilité devront être analysées.

La Fédération de la Pêche pense que la quantité d'invertébrés n'a pas été prise en compte dans les données hydrobiologiques ; Mme GENIN répond qu'effectivement, s' il y a maintenant des données d'abondance, la comparaison n'est pas possible avec un état antérieur où ces données n'étaient pas prises en compte.

M. CRETIN (Syndicat Mixte de la Loue) souligne que l'ombre devrait exister à Rurey et Lombard et ne devrait pas être aussi abondant à Mouthier (remontée en amont de l'espèce), ce qui traduit une incidence du réchauffement de l'eau et permet de penser qu'à terme, l'ombre risque de disparaître de la Loue.

3. Mise en œuvre des actions :

Mme HUMBERT propose de passer aux actions mises en place par les différents acteurs .

Le Président du Conseil Général rappelle que, dès juin, était pressentie la complexité de la situation et que par conséquent le Département du Doubs s'est engagé dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs départementaux en complémentarité des actions de l'Etat. De nombreux acteurs ont été associés à la réflexion et aux actions mises en œuvre.

La mobilisation des différents acteurs, notamment l'association des maires du Doubs, l'association des maires ruraux, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'agriculture, la MNEP (Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche), le Comité départemental du tourisme, s'est faite autour de divers volets :

- l'assainissement des communes, avec mise en place de cellules de suivi sur chacune des actions, notamment un renforcement du suivi des stations d'épuration,
- les effluents d'élevage, suivis par la Chambre d'agriculture,
- les pollutions industrielles, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie comme pilote du plan d'action,
- les pollutions diffuses non agricoles : plans de désherbage communaux par exemple,
- la problématique des barrages suivie par le SMIX
- la sensibilisation de la population, avec la mise en place d'une politique de veille et d'actions de pédagogie.

La parole est passée au Syndicat Mixte de la Loue.

Les actions du Syndicat Mixte de la Loue :

Monsieur VIEILLE (SMIX Loue) présente les actions entreprises de mai à octobre 2010 :

Barrages :

Le SMIX a émis des propositions de critères de hiérarchisation des barrages sur la Loue et le Lison vis à vis de l'impact physique pour les milieux aquatiques (travail en collaboration avec différents acteurs de l'Etat et le Conseil Général).
Le SMIX a entrepris des études de faisabilité pour l'arasement de deux ouvrages (dont un est propriété du syndicat mixte de la Loue à Rennes sur Loue, et le barrage Chays à Ornans, barrage privé) ; la décision a été prise par le comité syndical de lancer des études de faisabilité pour araser 2 barrages, et une modification du budget 2010 a été faite à cet effet.

Inventaire des zones humides inférieures à 1ha sur 77 communes :

Des réunions d'information et de concertation ont été mises en place :
1 réunion pour les maires
2 réunions pour les communautés de commune
5 réunions locales d'information pour les habitants

Des travaux de restauration des Mortes de Chissey/Loue ont été entrepris :
Un groupement de commande fait entre SMIX Loue et la communauté de communes du Val d'Amour (Jura) pour la maîtrise d'œuvre des travaux, et le choix de l'entreprise est en cours.

étude d'alternatives aux pesticides utilisés par 21 communes volontaires :

Un marché a été passé avec la FREDON de Franche-Comté, des rendez-vous (rencontres sur le terrain) ont été pris avec les maires et des employés communaux. Une quinzaine de communes sont déjà engagées dans l'objectif 0 phyto et 21 communes souhaitent entrer dans la démarche.

Natura 2000 :

90 contrats ont été passés au niveau de Natura 2000, qui représentent un territoire d'environ 720 ha où ont été supprimées toutes formes de fertilisation ; les terrains concernés sont essentiellement les lits calcaires, lits majeurs des rivières et terrains environnant les petits ruisseaux patrimoniaux.

Discussion :

Mme HUMBERT ajoute qu'une démarche de classement réglementaire de tronçons importants de la Loue est en cours, démarche qui vise à obtenir un rétablissement de la continuité écologique par le traitement des ouvrages existants d'ici 5 ans.

M. SEACH (DREAL) complète le propos par l'évocation du travail sur les incidences Natura 2000 effectué au niveau régional, qui se déclinera par la suite au niveau départemental, et souligne le regard particulier que ce travail apportera sur les activités économiques et leur impact sur le milieu.

<u>Approche de la Chambre d'Agriculture sur les effluents d'élevage :</u>

La Chambre d'Agriculture présente son action sur 2 volets : ouvrages de stockage et gestion des plans d'épandage. L'action s'inscrit dans des approches de bassins versants.

Situation des élevages du bassin versant Haut-Doubs/Haute-Loue :

<u>Point en 2009 :</u>

1070 élevages dont 28 porcheries
72000 UGB dont 1300 UGB porcins
89000 ha soit un chargement de l'ordre de 0.8 UGB/ha
36% des cheptels engagés dans une démarche de maîtrise des pollutions et 55% des UGB.

Opérations en cours :

- **Bassin versant du Haut-Doubs :**

Une opération collective a été validée en 2009 avec l'objectif d'avoir un taux de 84% des UGB intégrés dans le dispositif, mais cet objectif reste encore non atteint ; on a néanmoins obtenu que les fosses et fumières soient couvertes dans plus de 90% des projets ;
en parallèle une démarche de fiabilisation des plans d'épandage est menée et les plans retravaillés, notamment ceux identifiés particulièrement sensibles, par exemple en zones karstiques.

- **Bassin versant de la Loue :**

Une approche communale des surfaces épandables et des contraintes d'épandage a été menée , avec embauche d'une chargée de mission Loue et démarrage des travaux avec pour objectif une approche sur 42 communes Haute Loue avant mars 2011 ;

Egalement mené, un suivi des plans d'épandage collectifs d'effluents liquides (boues de STEP, porcheries), une reprise des plans d'épandage de STEP en cours et l'identification des plans d'épandage de porcheries ;

Un diagnostic de faisabilité d'une opération collective montée sur la Loue a été réalisé, dont les premiers chiffres ont été présentés en septembre 2010 : 65% des UGB sont déjà intégrés au programme de maîtrise des pollutions ; pour atteindre plus de 80%, il convient d'intégrer encore environ 120 exploitations dans l'opération collective .

On arrive au stade de sensibilisation des exploitations et au recueil d'adhésions au dispositif, avec 3 réunions prévues fin novembre 2010, un diagnostic individuel et engagements dès décembre 2010.

Discussion :

Le Président du Conseil Général souligne les efforts de la Chambre d'Agriculture en collaboration avec le Conseil Général.

La Fédération de la Pêche souhaiterait qu'un rapprochement soit fait entre la pratique des épandages de 98 à 2000 et l'inventaire piscicole de 2010 fait par l'ONEMA.

La Chambre d'Agriculture pense que c'est possible en terme de quantités d'animaux d'élevage, transformées en quantité d'effluents.

La Fédération de la Pêche pense qu'il serait intéressant d'intégrer l'aspect des pratiques agricoles.

La Commission de Protection des Eaux considère qu'il convient de faire un moratoire avant d'autoriser de nouvelles installations classées d'origine agricoles, tant que ne sont pas gérées les pollutions actuelles, et que le SAGE doit imposer une maîtrise des effluents à l'hectare. Au vu des quantités de lait produites, il faut surveiller également les compléments alimentaires donnés aux vaches qui se traduisent en apport d'azote sur le milieu. Les 200 unités d'azote/ha autorisées représentent un impact trop fort sur le milieu.

Mme HUMBERT apporte un complément sur le SAGE : tous les acteurs y sont présents et c'est bien le lieu de l'action, à partir d'un état des lieux objectif.

M. DURAND (EPTB) pense que les capacités de stockage réglementaire peuvent être un peu justes, même si elles sont aux normes, au regard de nos conditions climatiques et de la fragilité de nos rivières : les épandages ne sont pas toujours faits dans des

conditions idéales ; à surveiller aussi les petites structures industrielles qui relâchent des substances toxiques dans les milieux.

La Chambre d'Agriculture répond qu'on ne se contente pas toujours de la mise au normes mais que l'on va souvent au delà ; M. FOLTETE ajoute que le maximum des UGB doit être inclus dans les efforts de maîtrise de la pollution, et qu'on ne peut pas se contenter d'une logique en fonction des tailles d'exploitation.

Mme HUMBERT convient qu'une logique d'action dans la seule perspective d'une mise aux normes serait insuffisante, mais ajoute que l'ensemble des services de l'Etat en a pleinement conscience et considère qu'il faut aller au delà.

Actions de contrôle des services de l'Etat :

Stations d'épuration des collectivités :

- -13 contrôles de STEP dans le périmètre du SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue ont été effectués en 2010,
- 3 contrôles restent à réaliser d'ici fin 2010,
- sur les 13 premiers contrôles, aucun dysfonctionnement majeur n'a été relevé.

ICPE (établissements industriels) :

- 24 scieries ont été contrôlées : 23 entreprises sur les 24 respectent, et vont même au-delà de la réglementation,
- des arrêtés complémentaires de prescriptions RSDE ont été pris vis-à-vis des entreprises Nestlé et Armstrong à Pontarlier (tous les établissements soumis à autorisation et ayant un rejet aqueux sont soumis aux prescriptions RSDE)

Anciennes décharges :

- la décharge Etraches à Pontarlier est en cours de traitement
- pour les 15 autres décharges, il y a eu rédaction d'un rapport de visite et information des maires concernés, une action de mise aux normes doit être engagée ultérieurement.

ICPE (élevages) :

- 25 contrôles ont été réalisés : 10 élevages de porc, 11 de bovins, 1 pisciculture, 2 contrôles de la fromagerie de Cléron, 1 élevage de chiens,
- 3 autres contrôles d'élevages sont prévus (bovins) d'ici fin 2010,
- aucune non-conformité majeure n'a été relevée, sauf pour l'élevage de chiens qui est aujourd'hui fermé,
- des mesures correctives ont été apportées à l'incident de rejet de la fromagerie de Cléron.

Le Président du Conseil Général précise que depuis 2004 près de 40 millions d'euros d'argent public ont été dépensés par le Département du Doubs et mobilisés pour l'assainissement et les autres actions menées pour l'eau (mesures d'accompagnement des communes...). Il déclare que face à des suspicions d'agression une plainte sera désormais déposée par le Conseil Général auprès du procureur de la République et que cette démarche viendra en appui aux efforts consentis par les services de l'Etat pour que ne soient plus tolérées ces atteintes à l'environnement.

Mme NICOLAS (CCI) précise que la CCI est heureuse de voir les efforts faits par les scieries et présente les actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs :

- *un club RSDE a été mis en place et mené avec les industriels,*
- *un plan d'actions Loue est élaboré avec le Conseil Général à destination des industriels mais aussi des établissements d'enseignement,*
- *en accompagnement de la CCI, une convention de rejets a été mise en place.*

Mme HUMBERT invite l'ONEMA à présenter son expertise nationale.

4. Expertise nationale de l'ONEMA :

A la demande du Préfet, l'ONEMA va lancer un programme d'expertise nationale :

Le constat actuel est le suivant : la mise en corrélation de la qualité du système écologique, considéré comme bon selon les critères DCE, avec la mortalité de poissons, implique que des problèmes ne sont pas détectés.

Du point de vue scientifique et des constats faits sur d'autres cours d'eau au niveau national et international , il s'agit d'un problème multifactoriel et le réchauffement climatique global laisse à prévoir une augmentation du problème des efflorescences de cyanobactéries ; le lien entre les cyanobactéries et les mortalités de poissons doit être étudié.

La demande d'expertise porte sur 3 points :

- Définir des leviers d'actions pertinents, ciblés et concrets pour prévenir les épisodes de mortalité,
- Définir une stratégie de suivi préventif,
- Intégrer les événements de l'Ain et du Doubs franco-suisse.

Les 5 questions à étudier lors de l'expertise sont les suivantes :

- la compréhension de l'événement : mortalité et cyanobactéries,
- l'analyse des opérations de prévention de développement de cyanobactéries (nationales et internationales), sachant qu'il y en a peu (essentiellement en Nouvelle-Zélande et au Nord de l'Europe)
- les modalités de gestion afin de prévenir les efflorescences de cyanobactéries
- la définition d'une stratégie de suivi préventif
- la proposition d'un système d'alerte précoce.

L'expertise sera menée par deux groupes :

- l'un national, constitué d'une dizaine d'experts scientifiques de compétences complémentaires (biologie des poissons, hydrogéologie, pollutions diffuses, etc...) et d'origines diverses (INRA, Université de FC, etc...), sera animé par l'ONEMA,
- l'autre local, regroupant des experts locaux ayant une connaissance fine du terrain, de l'historique du fonctionnement de la Loue et des activités humaines susceptibles d'entraîner des pressions sur les cours d'eau. Ce groupe qui sera force de proposition et émetteur d'avis, sera animé par l'Agence de l'Eau.

L'ONEMA prévoit d'intégrer à la réflexion d'autres cours d'eau (Dessoubre, Lison...).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Une proposition de suivi préventif et de mise en place d'un système d'alerte devrait être rendue d'ici février 2011,
- Un retour d'expérience de gestion des cyanobactéries et des préconisations de gestion, d'ici avril 2011,
- Un rapport plus complet et finalisé devrait être rendu d'ici juillet 2011.

Discussion :

M. CLAPE (AE) précise que M. PORTERET du CG animera le groupe d'experts locaux.

M. LASSUS rappelle la possibilité d'utiliser les stations mobiles de contrôle en continu.

L'Agence de l'Eau considère que le coût de l'acquisition de ce genre de station pose problème et qu'il est précipité d'investir avant que les experts se soient prononcés. Quant à disposer de la station Artois-Picardie, c'est à étudier, en voyant également la question du coût.

L'EPTB souligne le problème de la connaissance mais approuve le contrôle en continu pour la situation surfacique du territoire, le fonctionnement hydrogéologique et le fonctionnement en continu des cours d'eau. Si les investissements sont lourds, la question de la mutualisation peut se poser.

M. HEROLD considère que nous sommes en état d'urgence et dit que la DCE (art 8) préconise la mise en place d'un contrôle en continu si le bon état n'est pas atteint ; il donne comme piste d'obtention de crédits la relance du contrat de rivière Loue.

M. HALLIEZ (Conseil Régional) pense qu'il faudrait ajouter aux réflexions de l'expertise un aspect pédagogique et dit que l'équipement de mesures en continu doit être envisagé au niveau régional.

M. COURBAUD (Doubs Nature Environnement et CLE du SAGE) suggère de faire appel aux bénévoles du terrain en tant qu'observateurs, par exemple les acteurs de Doubs Nature Environnement qui s'occupent de la réserve de Valbois à Cléron.

En préalable à la présentation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Mme HUMBERT rappelle que le SAGE est un instrument très puissant de la politique de l'eau, instrument de planification qui fixe les objectifs de gestion de la ressource en eau et qui est opposable aux décisions administratives et également, suite à la loi de 2006, fixe des prescriptions règlementaires opposables aux administrations et aux tiers. C'est aussi une force de fédération des acteurs ; c'est le lieu de gouvernance locale de l'eau et c'est également un processus démocratique, puisque le contenu du SAGE est soumis à enquête publique avant d'être approuvé par le Préfet..

Elle invite le Président du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue à faire sa présentation.

5. Révision du SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue :

M. BOUDAY, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs-Haute-Loue, remercie les services de l'Etat d'avoir mis en avant le SAGE. Il rappelle qu'il s'agit d'une déclinaison du SDAGE.

M. BOUDAY présente le SAGE :

Il rappelle l'historique du SAGE, avec le 1er SAGE approuvé en 2002, mais malheureusement endormi jusqu'au travail de révision entrepris à partir de 2008/2009.

Un bilan très exhaustif du 1er SAGE a été fait en 2009 qui a fait apparaître les faiblesses du SAGE (état des lieux, bilan financier, évaluation de la procédure et définition des enjeux à venir).

Les nouveaux documents du SAGE ont été élaborés en 2010 avec la volonté d'en faire un document exhaustif, à travers une large concertation entre les différents services (identification des objectifs et des moyens, rédaction de Projet d'Aménagement et de Gestion Durable, du règlement et de l'évaluation environnementale). La volonté étant d'aboutir à un document d'une portée très générale et très forte à la fois sur le plan PAGD et sur la réglementation, et à un document à la fois exigent et assez réaliste pour être opérant : le SAGE doit être vivant et utile dès 2012 et la fin de l'enquête d'utilité publique. Il remercie notamment l'EPTB Saône-Doubs et passe la parole à Mme LEPEULE, chargée de mission pour le SAGE..

Mme LEPEULE (EPTB) rappelle que la plus-value du 1er SAGE reposait sur sa portée réglementaire et présente un diaporama sur les orientations validées lors de la dernière réunion de la CLE.

Un projet pour le territoire :

Le SAGE s'inscrit dans une logique de développement qui s'appuie sur un patrimoine paysager et naturel préservé.

Il défend deux enjeux majeurs :
-un patrimoine « milieux aquatiques » exceptionnel à protéger des dégradations et à mettre en valeur,
-un contexte karstique induisant de véritables défis à relever pour un équilibre durable de la ressource.

Il porte une ambition forte pour la préservation de la ressource en eau (milieux et ressource), utilisant la portée réglementaire du SAGE sur les points prioritaires.

Etat des propositions :

- Des objectifs ambitieux et des exigences plus fortes que la réglementation :

- Pour les eaux superficielles, on vise le très bon état en 2021 sur la Loue et ses affluents (sauf Furieuse) et certains affluents du Haut-Doubs : pour les cours d'eau déjà en bon état, on vise, au-delà de l'objectif de non-dégradation du SDAGE, la reconquête de la qualité du milieu.

- Des dispositions et règles pour atteindre ces objectifs, avec des exigences plus fortes que la réglementation en matière de rejets ponctuels et diffus :

- traitement poussé du phosphore sur les STEP et généralisation des zones tampons à la sortie des rejets d'eau usée et pluviale,
- capacité minimum de stockage pour les effluents agricoles et distances minimum à respecter pour l'épandage,
- programme d'auto-contrôle pour les fromageries.

- développement des connaissances sur les micropolluants, etc…

- maintien de l'intégrité des zones humides et des cours d'eau et limiter la multiplication des petites atteintes, par le biais de règles de limitation forte, sur toutes les ZH et le chevelu des aménagements impactants :

- Pas de curage, drainage hors projet DUP ,
- Intégration des zones humides en amont des projets :
- Réalisation d'inventaires
- Obligation de classer les zones humides en zone naturelle dans les Plans Locaux d'Urbanisation.

Pour les barrages et seuils : des exigences plus fortes pour la conception de passes à poisson et

encouragement à effacer les seuils abandonnés (procédures d'arasement).

- respect des besoins du milieu naturel :

Des valeurs minimums en cours d'eau (débits) et en lacs (hauteurs d'eau) à respecter pour maintenir les équilibres biologiques en étiage, avec limitation des prélèvements en étiage : sous réserve du respect des besoins du milieu, une répartition des volumes d'eau par type d'usage à discuter : dans les zones en déficit, X% des volumes réservés à l'alimentation en eau potable, X% à l'industrie, X% aux autres usages (neige artificielle).

L'adaptation des projets de développement aux ressources disponibles : les projets devront faire la preuve de la durabilité de la ressource envisagée.

- préservation des ressources actuelles et futures :

Des règles pour la préservation de la ressource, dans les aires d'alimentation de captages importants (plaine de l'Arlier vers Pontarlier) : à définir, délimitation d'une zone protégée des aménagements et mesures de gestion,
Une veille foncière à organiser pour la maîtrise des zones à enjeu eau potable.

En conclusion, M. BOUDAY précise que ce travail est le résultat d'une concertation entre les professionnels de l'eau et les acteurs locaux, élus notamment. Il ajoute que la CLE va travailler à la rédaction du document qui doit être approuvé, au niveau de la CLE, d'ici juin 2011 avant que les services de l'Etat démarrent la procédure d'enquête publique. M. BOUDAY fait appel aux services de l'Etat pour l'aide à la rédaction du document qui sera opposable à l'administration comme aux tiers.

Il ajoute qu'il a travaillé, durant les années passées à la CLE, à la mise en place du syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs. Il considère, avec le CG qui a travaillé sur le dossier, qu'une cohérence entre les différents acteurs locaux Loue/Haut-Doubs est indispensable et demande un appui des services de l'Etat pour que ce projet aboutisse et qu'avant la fin de l'année une réunion soit mise en place pour y travailler.

M. BOUDAY alerte les services de l'Etat sur la problématique du barrage du lac Saint –Point, ; il rappelle que le barrage nécessite une réhabilitation très forte ; l'acte recognitif a été signé et le sous-préfet de Pontarlier alerté. Il convient maintenant de faire le transfert du domaine public de l'Etat aux collectivités : la communauté de communes Mont d'Or et du lac ne peut avancer tant que le propriétaire et le gestionnaire du barrage n'auront pas été désignés.

Discussion :

Mme HUMBERT salue la clarté des propos du Président de la CLE ; elle répond que ses messages sont bien reçus.

M. BADOT, CNRS et directeur du laboratoire de chrono-environnement de l'université de Franche-Comté, dit que le problème de la Loue intéresse l'université de FC depuis plusieurs années. Il souhaite alerter sur la durée et la nécessité d'une démarche de long terme pour traiter les problèmes de mortalité des poissons et de dégradation de la qualité des eaux. Il souligne également la difficulté à expliquer le paradoxe de la situation en raison du manque de données dynamiques. Les réponses données à court terme ne pourront être que partielles. Il appuie sur la nécessité de mettre en place des actions dans la durée. Il ajoute que l'Université de FC est prête à s'associer à toutes les démarches.

La Commission de Protection des Eaux, partie prenante du SAGE, appuie sur la nécessité de limiter la pression des fertilisants épandus à l'hectare, par l'ensemble des éleveurs. Elle regrette la diminution des PV de police de l'eau, et le fait que les procès-verbaux soient souvent classés sans suite.

M. LAURAINE (Fédération de la Pêche) ajoute que les constats faits sur la Loue sont anciens, et pense que la méthodologie utilisée jusqu'à maintenant est insuffisante depuis 2003 où l'on avait déjà constaté des mortalités de poissons: on constate et on attend les mortalités, mais il faut y remédier. Il pose les questions suivantes :

- *que fait-on en 2011 : publier des arrêtés de non-consommation des poissons n'est pas suffisant (navigation et baignade ne sont pas interdits)*
- *les arrêtés de non-consommabilité perdureront-ils ?*
- *doit-on poser des limitations en terme de nombre de prises de poissons (et limiter à 4 les prises)?*

M. CLAVREUIL répond que l'objet de la réunion et de l'action des services de l'Etat, des élus et des acteurs locaux est d'agir non seulement pour la prochaine saison mais également de

travailler de manière poussée et sérieuse sur les actions à mettre en œuvre pour connaître les données et les suivre dans le cadre de la mise en place d'une politique vertueuse pour l'eau.

Mme HUMBERT ajoute que la Fédération de la Pêche sera consultée pour les actions concernant la prochaine saison de pêche comme elle l'a été en 2010.

M. le Président du Conseil Général Claude JEANNEROT réagit en confirmant sa passion pour les rivières, non seulement la Loue mais l'ensemble des rivières du massif jurassien. Il ajoute que le CG a pris l'initiative de rassembler les acteurs et est prêt à s'associer à toutes actions.

Mme HUMBERT rappelle l'utilité de se rassembler au sein du SAGE et de ne pas se disperser.

M. CHEVAL (Fédération de la Pêche) rappelle la nécessité de s'inscrire dans une logique de bassin versant.

M. BOUDAY dit que cette logique est bien prise en compte et que le SAGE permet, après une définition des objectifs dans une logique de bassin versant, de fédérer les acteurs locaux.

M. CHEVAL lance un appel aux services de l'Etat pour la restitution d'une rivière vivante et en bon état, il souligne le désarroi de la population de la vallée de la Loue.

M. CLAVREUIL l'entend et confirme l'engagement des services de l'Etat.

M. JEANNEROT ajoute que la population est en effet sensible à l'état de ses rivières et que cette sensibilité doit être prolongée par une action appropriée (exemple d'une exposition qui a tourné dans les collèges et lycées).

Mme HUMBERT propose de prendre un peu de recul , par un panorama général des enjeux territoriaux sur le département et indique que ces enjeux ont été identifiés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et du projet stratégique de la MISE :
Elle confirme l'objectif de bon état pour la Loue en 2015 , bon état sur le Haut-Doubs pour 2015 avec besoin de la mise en place d'un outil de gestion concerté (SAGE et Syndicat mixte) ; le Drugeon pour lequel on a un objectif de bon état en 2021(toxiques liés aux scieries et pressions diffuses agricoles) ; on trouve aussi dans le projet stratégique le bassin versant du Doubs franco-suisse, le Doubs médian, le Dessoubre, le Doubs moyen, et enfin le bassin versant du Cusancin pour lequel l'objectif est 2015.
Le travail porte donc sur tous les bassins versants du territoire.
Mme HUMBERT rappelle que le projet stratégique de la MISE a été diffusé à l'ensemble des acteurs de l'Eau en février 2010.

Conclusion :

M. Pierre CLAVREUIL, Secrétaire Général, conclut la réunion en annonçant l'institution d'un rendez-vous annuel sur la politique de l'eau, moment fort sous forme d'une instance qui regroupe tous les participants à la MISE élargie.

Fait à Besançon, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Pierre CLAVREUIL